



Traité Erkhin

Michna 2 - Chapitre 1

הַנֶּכְרִי,
רַבִּי מֵאִיר אָמַר:
נֶעֱרַךְ,
אֲבָל לֹא מִעֲרִיךְ.
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
מִעֲרִיךְ,
אֲבָל לֹא נֶעֱרַךְ.
זֶה הָיָה מוֹדִים,
שְׁנוֹדָרִין וְנוֹדָרִין:

[Concernant] un non-juif, Rabbi Meïr dit : [On] estime sa valeur [dans le cas où un Juif dit : Il m'incombe de donner la valeur fixe de ce non-juif]. Mais [un non-juif] ne fait pas [vœu de] valorisation [pour faire don de sa valeur fixe ou de la valeur d'autrui]. Rabbi Yehouda dit : Il fait [vœu de] valorisation, mais il n'est pas évalué. Et [tant] ce [tana, Rabbi Meïr], que ce [tana, Rabbi Yehouda], conviennent que [les non-juifs] font vœu [de donner l'évaluation d'autrui] et sont [l'objet de] vœux, [par lesquels on donne l'évaluation d'un non-juif].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions